

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 4

Artikel: Le nouveau Président de la Chambre de commerce suisse en France
Autor: Pury, Gérard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Dans le précédent numéro de la « Revue Economique Franco-Suisse », nous avons rendu compte de la 26^e Assemblée Générale tenue à Paris, le 4 mars de cette année, par les Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France. C'est à l'unanimité des suffrages que M. Paul de Perregaux a été appelé à la Présidence de la Compagnie.

Pendant les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis l'Assemblée Générale Constitutive du 16 novembre 1918, cinq hommes ont précédé M. Paul de Perregaux à la tête de cette association forte aujourd'hui de près de 6.000 Adhérents. Ainsi, la Présidence a été confiée à M. Ferdinand Dobler de 1918 à 1924 et de 1932 à 1935, à M. Jean-Louis Courvoisier de 1924 à 1932, à M. Louis-Gustave Brandt de 1935 à 1938, à M. Emile Bitterli de 1938 à 1941 et de 1942 à 1944, à M. Frédéric Baumann de 1941 à 1942. Ce dernier ayant été rappelé en Suisse en septembre 1942, M. Emile Bitterli accepta de reprendre la Présidence jusqu'au terme du mandat de M. Baumann.

C'est une lourde tâche qui a été assumée par ces cinq Présidents et qui a été dévolue récemment à M. Paul de Perregaux, car pour la mener à bien, il faut des qualités de financier, d'organisateur et surtout de chef.

Des qualités de financier tout d'abord, car les dépenses de la Chambre de Commerce ont tendance, comme ailleurs, à augmenter plus rapidement que ses recettes et ce ne sera pas une sinécure pour le nouveau Président que de limiter les premières et d'amplifier les secondes. Si ce n'était son stage de trois années dans une banque suisse et le succès de sa carrière poursuivie successivement à Bruxelles, puis à Paris, les origines de M. Paul de Perregaux suffiraient déjà pour nous permettre de fonder de grands espoirs sur sa Présidence. N'oublions pas que son père, M. de Perregaux, dirigea, pendant de longues années, la Caisse d'Epargne de Neuchâtel et que le frère de son trisaïeul Jean-Frédéric de Perregaux, fonda la Banque de France sous le Premier Empire et en fut le premier Président; il siégea au Sénat et, à sa mort, fut enterré au Panthéon de Paris sur l'ordre de Napoléon, qui avait pour lui la plus grande estime.

Des qualités d'organisateur ensuite, car le développement pris, de

puis le début de la guerre, par la Chambre de Commerce nécessite une révision de ses statuts et une adaptation de ses différents organes aux circonstances actuelles. M. Paul de Perregaux a déjà prouvé qu'il possède, à un haut degré, cette qualité propre, paraît-il, à beaucoup de Neuchâtelois comme le remarque Raymond Deonna dans son ouvrage « Diversité des Pays suisses ». Cet esprit clair, large et constructif, fortement influencé par les études de Droit qu'il poursuivit jusqu'au Doctorat à l'Université de Fribourg, nous donne toute confiance quant aux résultats de sa nouvelle charge.

Ce sens de l'organisation, M. Paul de Perregaux l'a également acquis dans les nombreuses affaires dont il s'est occupé avec beaucoup d'énergie et d'intelligence. La plupart ont été créées par lui personnellement, toutes ont pris ou prennent encore une grande extension sous son égide. Ce furent entre autres la Maison Sagne et Cie, commerce de bois en gros, à Neuchâtel, Paris et Bruxelles; la Société Anonyme des Bibliothèques de Gares et la Société Anonyme des Automates Belges, toutes deux à Bruxelles; la Société d'Editions Documentaires Industrielles, à Paris, publiant l'« Annuaire Industriel », société qu'il

repris pendant quatre ans avec M. Henry Paté, ancien Ministre; puis la Compagnie Européenne d'Assurances des Bagages et des Marchandises à Bruxelles, la Société Franco-Comtoise des Bois Secs à Vesoul, etc. Dès 1927, il se spécialise dans les appareils automatiques et fonde, deux ans plus tard, la Compagnie Générale Française des Bascules à Tickets et Distributeurs Automatiques. Aujourd'hui, il est Administrateur et Directeur Général de différentes Sociétés d'appareils automatiques s'adressant au grand public.

Enfin, des qualités de chef, qualités rares et pourtant indispensables pour présider aux destinées d'une institution qui ne cesse d'élargir et d'intensifier son activité des deux côtés du Jura et peut-être même, un jour, sur d'autres continents, comme il en avait été question, à la veille des événements de novembre 1942, lorsqu'on avait envisagé de créer des Sections en Afrique du Nord. Pour acquérir ces qualités de chef, il n'y a pas de meilleure école que celle des armes. Or, Alexandre - Charles de Perregaux, frère du bis-

M. Paul de PERREGAUX

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France



aïeul de notre nouveau Président, fut Général, Chef de l'Etat-Major de l'Armée d'Afrique où il mourut blessé au siège de Constantine en 1837. Fidèle au souvenir de son ancêtre, M. Paul de Perregaux, malgré ses séjours à l'étranger, a servi brillamment dans l'armée suisse, dont il est Colonel d'Etat-Major général.

A ces différentes et précieuses qualités, s'en ajoutent d'autres que le nouveau Président partage d'ailleurs avec Mme Paul de Perregaux : une grande bienveillance envers autrui, une inlassable serviabilité, qualités dont on ne saurait sous-estimer la valeur en cette période d'indifférence et d'égoïsme.

N'oublions pas, non plus, de rappeler que M. Paul de Perregaux qui est un grand ami de la France, réside à Paris depuis 1919.

La Chambre de Commerce Suisse en France saura utiliser les éminentes qualités de son nouveau chef pour le plus grand bénéfice des relations économiques franco-suisse.

Gérard DE PURY,

Secrétaire Général

de la Chambre de Commerce Suisse en France.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES FRANÇAISES

Les finances de guerre soulèvent un problème angoissant : le revenu national suffit-il pour faire face à la fois aux dépenses publiques et aux besoins si restreints soient-ils de la population civile? Les chiffres semblent répondre par la négative. Pour autant qu'il est possible dans une économie monétaire mouvante, à contours mal définis, d'évaluer le revenu national, on peut dire qu'en Angleterre 9 milliards de livres ont été disponibles en 1943 pour la satisfaction des besoins publics et privés. Or la consommation a atteint malgré les restrictions, quelques 5 milliards de livres tandis que les dépenses budgétaires (guerre et services administratifs) ont dépassé 6 milliards de livres. En Allemagne, en face d'un revenu national de 130 milliards de marks, s'inscrivent 80 milliards de dépenses civiles et au moins 120 milliards de dépenses publiques. En France, le revenu national estimé avec beaucoup de prudence à 800 milliards de francs a été lui aussi dépassé par le cumul des budgets (500 milliards) et de la consommation légale et illégale (400 milliards).

On connaît la sanction infligée à une personne physique qui vit au-dessus de ses moyens. Serait-elle absente pour une collectivité qui dépense plus qu'elle ne gagne? Sous cette forme la question est mal posée. Et d'abord pour une nation considérée dans son ensemble, il y a double emploi entre les chiffres représentatifs des dépenses budgétaires et de la consommation. Les traitements des fonctionnaires, les pensions, l'intérêt de la dette publique inscrite dans le budget fournissent les moyens de consommer : on ne peut pas comptabiliser en sommes et du côté des revenus distribués par le budget et du côté de leur emploi (consommation). Si malgré ce correctif, le cumul des dépenses privées et publiques dépasse l'ensemble des revenus, c'est que le solde est prélevé sur la fortune nationale et sur des revenus étrangers. En 1942, l'Angleterre a liquidé à l'intérieur et à l'extérieur (réalisation de participations et de valeurs étrangères) plus de 1.300 millions de livres dont le produit a concouru au financement de la guerre. Les fournitures prêt et bail (plus de 5 milliards de dollars depuis l'origine) ont fourni à la Grande-Bretagne un appoint important (ni inscrit dans le budget, ni compris dans le revenu national) pour la liquidation de ses dépenses de guerre.

Ainsi s'éclaire le mystère du financement de la guerre, en dépit d'une consommation privée maintenue à un niveau incompréhensible, malgré un revenu national apparemment insuffisant. Si pour la France, après l'exclusion des doubles

emplois, le total des dépenses publiques et privées reste sensiblement au-dessous du revenu national, c'est que jusqu'ici ce pays a payé à la guerre un tribut moindre que les belligérants actifs. Quelle est la charge budgétaire de la France, par quels moyens y fait-elle face?

I. — Le budget de 1944

à la lumière de son prédécesseur

Le document officiel comportant évaluation des dépenses pour 1944 se chiffre au titre du budget français par 151 milliards, au titre des contributions de guerre par quelques 200 milliards, soit 351 milliards au total. Ce chiffre reste nettement au-dessous des charges réelles que le pays aura à supporter dans l'hypothèse la plus favorable.

Nous ne serons pas très éloignés de la réalité en chiffrant la charge des budgets locaux entre 20 et 25 milliards en rappelant qu'en 1942 (1) le montant des impôts locaux a légèrement dépassé 15 milliards. Mais ce n'est pas tout. L'ordre nouveau a érigé un service public : l'organisation de l'économie et la répartition des produits industriels. Les dépenses des Comités et de l'Office Central de Répartition des Produits industriels couverts par des cotisations sont proches de 3 milliards. Enfin les œuvres sociales se traduisent par de véritables dépenses publiques qui sont couvertes par des taxes, contributions et cotisations. Pour l'année 1943, nous avons pu évaluer à plus de 20 milliards les charges résultant pour l'économie des assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail, congés payés.

Récapitulons. Au budget de l'Etat et des collectivités se chiffrant au moins par 200 milliards, se superposent par au moins 25 milliards de dépenses au titre des services publics conomiques et des œuvres sociales. Le budget français dépassé 225 milliards. Les charges étrangères sont sensiblement supérieures à ce chiffre.

La France aurait donc à faire face pour comptes intérieur et extérieur à 500 milliards de francs de dépenses en chiffres ronds. En face de ce chiffre, les 107 milliards d'impôts inscrits dans le budget de l'Etat pour 1944 ne représentent qu'une partie de l'effort fiscal français. Du moment que nous avons

(1) Nous ne disposons pas de statistiques relatives à 1943.